

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 AVRIL 2026

OBJET : Adoption du budget primitif 2026 - COMMUNE

Le dix-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 19

Secrétaire de séance : MANUEL Agnès

Convocation en date du : 5 avril 2026

PRESENTS : ACHIN Richard, ALLEQ Sylvie, BARBAN Daniel, BENEVENT Nicolas, BLACHE Claudie, BLANC Serge, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, DOUX Cécile, FAURE Amandine, GALLAND Nicolas, GALVIN Céline, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRAS Maïwenn, MAGNAN Richard, MANUEL Agnès, PRAT Denis

EXCUSE : BARTHELEMY Géraldine

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu l'approbation du compte financier unique et son affectation des résultats,

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2026, celui-ci s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 079 605.98 €	1 079 605.98 €
Investissement	1 925 902.44 €	1 925 902.44 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 tel que présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 Chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail : mairie@aubessagne.fr

